

# Communications présentées à la Société en 1998

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **28 (1998)**

PDF erstellt am: **22.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Communications présentées à la Société en 1998

*1738.- Séance tenue le jeudi 15 janvier 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

### **Les oboles de Conrad et d'Adalgode, évêques de Genève (1020-1030), par M. Matteo CAMPAGNOLO.**

Un lot d'environ deux mille monnaies, d'une importance capitale pour l'histoire numismatique de Genève et du Canton de Vaud a été partagé en 1995 entre les Cabinets de numismatique de Genève et de Lausanne. De ces monnaies, 92 % proviennent du Second Royaume de Bourgogne et 85 % sont de production genevoise : les pièces portent les noms des deux premiers évêques de cette cité dont on sait qu'ils ont frappé monnaie : mille six cents quinze deniers et trente-deux oboles sont en effet au nom de Conrad, évêque de Genève en 1030 environ, et vingt-huit oboles au nom de son successeur, Adalgode II, qui ne fut probablement évêque que pendant quelques mois. Or, jusqu'ici l'on ne connaissait qu'une obole de Conrad et deux d'Adalgode - conservées respectivement à Londres, Lyon et Genève - ainsi qu'une centaine de deniers du premier. Une exposition-dossier présentée en 1996 au Musée d'art et d'histoire insistait donc sur l'importance insoupçonnée des frappes genevoises au début du XI<sup>e</sup> siècle et posait la question : «Genève, [était-elle] déjà place financière au début du XI<sup>e</sup> siècle ?».

En attendant l'étude des deniers, les oboles, soixante au total, ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée, sous l'aspect iconographique, des différents coins utilisés pour la frappe et des analyses métalliques auxquelles les pièces ont été soumises au Laboratoire de recherche du Musée. En ce qui concerne l'iconographie, les premières monnaies des évêques de Genève se situent dans la tradition carolingienne. Quant à l'étude des coins, elle tendrait à montrer que le lot des Cabinets de Genève et de Lausanne ne représente qu'un moment de l'activité de l'atelier du temps de Conrad.

Probablement celle de la fin de son épiscopat, car les oboles d'Adalgode sont du même type. Le titre, qui se maintient autour de 80 % de fin dans le cas des oboles de bon style analysées, équivaut pour le billon à des quantités égales de cuivre que d'argent. Quelle explication trouver à cette brutale variation ? Y eut-il fraude dans l'atelier, ou l'ordre d'abaisser de façon drastique la qualité de la monnaie était-il venu d'en haut, sous la pression d'événements que nous ne pouvons que supposer ? Il est difficile de le savoir.

M.C.

**Sabbat et chasse aux sorciers sur la Riviera lémanique au XV<sup>e</sup> siècle, par Mme Martine OSTORERO.**

Dès les années vingt du XV<sup>e</sup> siècle se développe une nouvelle croyance : le sabbat des sorcières. On en vient à croire à l'existence d'une cérémonie nocturne au cours de laquelle les adeptes d'une secte clandestine renient Dieu et prêtent hommage au diable ou aux démons, mangent des petits enfants, dansent et se livrent à des débauches sexuelles avec le diable, avant de repartir en volant sur des balais ou des animaux pour accomplir des maléfices.

Cet imaginaire du sabbat a contribué à allumer des centaines de bûchers pendant près de trois siècles. Or, ce concept du sabbat, au moyen duquel les procès contre les sorciers et les sorcières ont été intentés, a été élaboré et rendu opératoire dans une zone de l'Europe qui recouvre une partie de l'arc alpin, du Dauphiné à la vallée d'Aoste, en passant par la Savoie, le pays de Vaud, l'Oberland bernois et le Valais. C'est dans ces régions que l'on trouve les premières traces de chasses aux sorcières et les premiers traités décrivant le sabbat des sorciers et légitimant les persécutions.

Si le sabbat naît dans les Alpes, le Pays de Vaud et la Riviera lémanique occupent une place centrale. Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la documentation vaudoise relative à la sorcellerie est très riche et originale. Un important registre de procès-verbaux permet de reconstituer le déroulement des procès intentés pour sorcellerie et de mettre en lumière le fonctionnement de l'inquisition dans ses premières années d'activité contre les sorciers. De par l'ancienneté de certaines affaires, les sources vaudoises ont une place de premier rang dans l'histoire de la sorcellerie.

M.O.

1739.- *Séance tenue le jeudi 29 janvier 1998, sous la présidence de M. Jean TERRIER, vice-président.*

**Modernité, nationalisme et histoire. L'urbanisme genevois à la Belle Époque, par M. David HILER.**

Pendant les années 1890, l'État se voit attribuer des compétences accrues pour orienter le développement urbain. Cette nouvelle approche participe à l'émergence de ce que Jean Jaurès a appelé le «capitalisme à l'état organisé», qui donne un rôle accru aux pouvoirs publics et dans la régulation des contradictions propres au système capitaliste.

L'«urbanisme hygiéniste» reprend à son compte les idées avancées depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa nouveauté réside donc plutôt dans son écho auprès des élites. Avec la création de la Société pour l'amélioration du logement en 1893, les hygiénistes constituent un véritable groupe de pression, magistralement orchestré par L. Wuarin, W. Viollier, Ch. Barde et G. Fatio.

Le discours hygiéniste se fonde sur une critique virulente de la ville ancienne et du développement anarchique des faubourgs. Seuls les quartiers bourgeois, bâtis sur les terrains des anciennes fortifications selon un plan d'ensemble, échappent à leur critique.

Depuis la révolution radicale, les gouvernements successifs avaient en effet concentré leur attention sur les beaux quartiers et les grandes infrastructures, laissant sinon la ville se développer selon les lois du marché. La rupture proposée par les hygiénistes est totale puisqu'ils préconisent une gestion autoritaire de la ville.

Leur projet comporte quelques idées forces. La première est de *faire entrer l'air et le soleil dans tous les logements*. C'est elle qui commande l'élargissement des voies, les larges boulevards plantés d'arbre ou l'établissement d'un rapport normal entre la largeur des rues et la hauteur des maisons. C'est elle aussi qui exige de *nouvelles normes de construction* comme l'interdiction des chambres borgnes et courettes, ou l'installation obligatoire de colonne montante pour l'eau courante.

Seconde revendication centrale, la *rénovation urbaine*, soit la démolition-reconstruction d'une partie non négligeable du centre-ville, qui déserté par les couches aisées, connaît un lent processus de dégradation. Dans une perspective sociale, la lutte contre les taudis demande évidemment une *intervention étatique en faveur de la construction de logements ouvriers*, qu'ils s'agissent de maisonnettes avec jardin ou d'immeubles.

Les têtes pensantes de la Société pour l'amélioration du logement prônent enfin une *spécialisation du territoire*. Le centre-ville est dévolu aux affaires, à la culture et au luxe. Certains quartiers sont offerts à la ville moderne; inversement, le développement de la ville le long des rives du lac est arrêté net, pour conserver le charme et le pittoresque de la rade. Des zones périphériques sont réservées aux lotissements de villas. C'est l'esquisse du *zoning*, qui s'imposera comme l'un des principaux moyens d'action des urbanistes modernes.

L'hygiénisme participe d'une absolue confiance dans le progrès à l'avenir. Il se conjugue pourtant avec une volonté de *sauvegarder l'héritage* d'un passé investi d'une puissante fonction identitaire. En désignant les monuments et les sites à conserver, la Commission d'Art public, créée en 1901, indique en même temps l'étendue du chantier de la rénovation urbaine. De même, une bonne partie des immeubles répondant aux nouveaux standards de l'hygiène et du confort, sont construits dans le style «helvétique», truffé de références au passé.

Le bilan de l'action des hygiénistes est contrasté. Une série de lois allant dans le sens du renforcement des prérogatives de l'État a certes été adoptée, mais les normes édictées demeurent très souples et les dérogations sont accordées avec une facilité déconcertante. L'élaboration du plan d'extension des grandes voies de communications sera suffisamment lente pour qu'il n'entre en vigueur qu'après la grande vague de constructions qui caractérise le tournant du siècle. Les opérations de restructuration du centre-ville n'auront pas, et de loin, l'ampleur souhaitée; les quelques opérations de construction de logements ouvriers menées à terme ont surtout valeur d'exemple.

D. H.

1740.- *Séance tenue le jeudi 12 février 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

**Villes et églises médiévales du Pays de Neuchâtel. Découvertes récentes, par M. Jacques BUJARD.**

Le canton de Neuchâtel offre un terrain particulièrement propice à l'archéologie du Moyen Âge ; rarement en effet un aussi petit territoire a conservé autant de bâtiments d'origine médiévale. L'architecture romane a laissé des traces évidentes à la collégiale de Neuchâtel et dans de nombreuses églises du canton, qu'elles soient paroissiales (Dombresson, Saint-Martin, Cressier, Serrières...), ou priorales (Corcelles, Bevaix ou Môtiers et ses deux lieux de culte). Les origines très anciennes de certaines d'entre elles ont en outre été récemment révélées par des fouilles. L'architecture civile et militaire romane a également laissé de beaux témoignages à Neuchâtel : l'aile sud du château et les deux portes de la ville primitive. L'urbanisme et l'habitat originels des petites villes de Valangin, du Landeron et de Boudry sont également mis en lumière par les études historiques et archéologiques en cours.

J.B.

1741.- *Séance tenue le jeudi 12 mars 1998*

Assemblée générale ordinaire de la Société, tenue sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.

L'Assemblée prend connaissance des rapports de M. Grandjean, et de MM. A. Wagnière et Bolsterli, respectivement trésorier et vérificateur des comptes, et les approuve.

Sur proposition du Comité, elle confère ensuite à deux de ses anciens présidents, Mme Anne-Marie Piuz, professeur honoraire d'histoire économique à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, ainsi qu'à M. Alain Dufour, ancien directeur de la Librairie Droz et éditeur scientifique de la correspondance de Théodore de Bèze, le titre de membres honoraires de la Société.

Au titre des propositions individuelles, M. Olivier Fatio, ancien président, partage l'inquiétude du Comité quant à l'état des

finances de la Société, qui, bien que privée depuis quelques années de la subvention qui couvrait les frais de publication de son *Bulletin* annuel, poursuit une activité éditoriale particulièrement dynamique. Il propose qu'un petit groupe de travail, dont il accepte de faire partie, explore quelques voies permettant d'améliorer cette situation.

**Police et surveillance politique à Genève au début du XX<sup>e</sup> siècle, par M. Marc VUILLEUMIER.**

Les rapports de la surveillance politique constituent une source de premier ordre pour les historiens. Pour les apprécier et les critiquer en connaissance de cause, il faut reconstituer la façon dont cette surveillance est organisée et pratiquée. Poursuivant l'étude publiée dans un précédent *Bulletin* (t. 23-24, 1993-94), l'auteur montre, à partir de quelques exemples des années 1920-1930, quelle fut l'activité de la police politique genevoise. Anarchistes, communistes, bolchéviks constituent l'essentiel de ses préoccupations. Mais, en ces années de réaction, elle soupçonne aussi des personnes sans activité politique, dont les origines et les relations paraissent suspectes. C'est le cas, dès 1919, du Dr Aron Starobinsky qui, en 1932, se verra refuser sa naturalisation (comme, plus tard, en 1940, son fils Jean), sur la base d'un rapport inepte des renseignements généraux français, avec lesquels la police de Genève entretenait d'étroits rapports. En l'absence de sources genevoises accessibles, l'auteur a recouru aux documents des Archives fédérales suisses.

M.V.

1742.- *Séance tenue le jeudi 26 mars 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

**Les Boüer à Genève et les mystères de leur destinée, par M. François NAEF.**

Une branche de la famille Boüer originaire du Berry s'est établie à Genève en 1714 et s'est éteinte un siècle plus tard, ce qui explique l'oubli dans lequel elle est tombée. Issu d'une lignée de pasteurs qui exercèrent leur ministère en Pro vence, Joseph Boüer fit fortune en Italie, après la Révocation de l'Édit de Nantes. Reçu Bourgeois ainsi que son fils moyennant un prix très élevé, il devint propriétaire du domaine de Plonjon.

Son fils, de même prénom, était l'un des plus riches contribuables de la ville. Il fut élu au Deux-Cents, étant entré par mariage dans le cercle des familles dirigeantes. Banquier du Roi de Sardaigne, il lança avec succès pour le compte de ce monarque d'importants emprunts. Marchand-banquier scrupuleux et prudent, il acquit des domaines viticoles dans la région de Rolle, en terre bernoise.

Son petit-fils, moins heureux en affaires, fit faillite à la veille de la Révolution et mourut sans descendance. C'est pourquoi il n'existe que peu de souvenirs tangibles de cette famille à l'exception de deux portraits exécutés par Liotard, qui se trouvent actuellement au Rijksmuseum.

F. N.

### **Une crise politique étouffée en 1667: l'affaire de l'auditeur Sarasin, par M. André GÜR.**

Curieusement, les registres publics sont totalement muets sur cette affaire qui fut pourtant la crise la plus grave qui ébranla la République dans la période qui suivit l'Escalade, crise dans laquelle le conflit qui opposa le Grand Conseil au Petit Conseil faillit provoquer une émeute. Ajoutons que l'article d'Edouard Mallet, paru en 1842, restait, jusqu'à présent, la seule étude consacrée à cet épisode dramatique de notre histoire.

Le Conseil avait-il été faussement accusé d'avoir condamné à mort l'auditeur Sarasin qu'il avait fait emprisonner à l'Evêché? C'est ce que Mallet avait voulu démontrer en se fondant sur plusieurs relations manuscrites, notamment sur celle, très détaillée, de l'ancien auditeur Daniel Favre de Châteauvieux.

Or l'examen des diverses copies de cette relation révèle l'existence de deux versions passablement différentes, dont l'une est nettement plus longue que celle que Mallet a utilisée pour la rédaction de son article. La version complète, dont une excellente copie est conservée à la B.P.U., fournit des renseignements du plus haut intérêt sur le premier grand débat politique qui ait eu lieu à Genève, à l'occasion de cette affaire, avant le siècle de Rousseau.



Trois autres relations anonymes découvertes par le conférencier, qui en a identifié les auteurs, permettent de préciser nos connaissances sur ces événements volontairement occultés. L'une, attribuée à l'avocat François Helen De Livron, donne les noms de dix-neuf membres du CC considérés comme les plus échauffés et les plus ardents dans cette affaire. Ce groupe mériterait sans doute une étude particulière. Une seconde relation, attribuée au conseiller Gabriel Butini, a le mérite de nous renseigner sur les désaccords qui se sont manifestés au sein même du Conseil, et sur les tergiversations de ce dernier quant à la ligne de conduite à adopter au cours de cette crise.

Une troisième relation inédite, découverte dans les archives de Turin, relate sommairement les événements des 6, 7 et 8 décembre 1667. Son auteur signale qu'après le discours prononcé à Saint-Pierre par le procureur général, il y eut des citoyens qui allèrent prendre des armes et que des canonniers apportèrent des grenades. L'intérêt de cette dernière relation tient essentiellement à son auteur, lequel, apprend-on, s'était engagé à livrer la ville au duc de Savoie, si on lui donnait le commandement des troupes destinées à opérer ce coup de force. Le traître n'était autre qu'un capitaine de la garnison, fils d'un syndic décédé et beau-frère du conseiller Samuel Humbert. Il se nommait Jaques de la Maison Neuve, dit Baudichon. Sa trahison ne fut, semble-t-il, jamais découverte.

A. G.

1743.- *Séance tenue le jeudi 23 avril 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

**Madeleine Eggendorffer, née de Boffe, libraire et editrice à Fribourg au siècle des Lumières, par M. Georges ANDREY.**

Paru dans *Aspects du livre neuchâtelois* : études réunies à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, publiées par Jacques Rychner et Michel Schlup, Neuchâtel, 1986, pp. 117-157.

**Du régiment de Villars à l'École de Charité de Lausanne : la trajectoire d'un instituteur vaudois au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Guy Le Comte.**

En quelques jours de 1757, Jean Pierre Guignard, premier régent de l'École de Charité de Lausanne écrit frénétiquement le récit de sa vie et refait le long chemin qui l'a mené de la ferme du Morez, une grange de montagne à 1300 mètres d'altitude, à la position qu'il occupe et dont il est manifestement fier.

L'autobiographie que Jean Pierre Guignard rédigea en 1757 est un document haut en couleurs qui nous raconte une vie d'aventures, de misère et d'études, et jette de vives lueurs sur la vie des humbles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il dit l'école et la vie militaire. Il dit la soif d'apprendre et de connaître, le désir de transmettre un savoir et d'avoir des disciples. Il dit aussi la foi d'un pauvre et son émerveillement face à la Création. Ce n'est pas une grande œuvre, mais elle est signifiante et, pour ce que j'ai pu en vérifier naïvement honnête.

Orphelins de bonne heure Guignard et quatre de ses frères tâchèrent du service étranger, en France, avant de tous rentrer sains et saufs au pays. Jean Pierre, dit Pierroton Guignard, autodidacte passionné, se présente alors, au concours ouvert par le Comité de l'École de Charité qui se créait à Lausanne. C'est là qu'il se révèle à lui-même et aux autres. Travailleur acharné, dur à la peine, têtu, il s'improvise pédagogue, et, très vite, veut faire école et former des régents qui continueraient son œuvre et, en répandant l'instruction, feraient reculer la misère.

La Direction de l'École de Charité est contente de son zèle. Le secrétaire note, au début de l'année 1727, que : «le dimanche 5 janvier le régent a mené deux fois à l'Église son école et les a ramenés chez lui pour savoir ce qu'ils avaient retenu, faire quelques réflexions sur ce qu'ils avaient ouï et reprendre ceux qui n'avaient pas été attentifs. Il s'est aussi mis de lui même sur le pied de tenir l'école le samedi et de donner après le souper à ceux de ses écoliers qui le veulent des leçons d'arithmétique, après quoi il fait une petite lecture et la prière du soir». Mais on doit parfois le freiner: les enfants, pensent les directeurs, ont parfois besoin de récréation.

La carrière fructueuse de Guignard s'acheva par une mise à la retraite en 1764. Il avait notamment formé 35 instituteurs en près de quarante ans. Il mourut à Vaulion en 1772, respecté par toute la communauté.

Pourquoi donc a-t-il pris la plume en 1757 ? Il fut cette année-là le parrain de son seul petit-fils. Il avait quelques années plus tôt perdu son fils très aimé et dit avoir connu alors qu'il n'avait pas assez senti la Grâce que Dieu lui avait faite en le lui donnant et c'est pourquoi Dieu le lui avait repris. Guignard écrit pour conjurer le sort. Son récit prouve à tous et à Dieu qu'il est reconnaissant.

G. L.C.

1744.- *Séance tenue le jeudi 22 octobre 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

**Hommage à M. Bernard Gagnebin** (publié dans le présent *Bulletin*).

**Paul Rousset, historien des croisades, par Mme Lucie BOLENS.**

Madame Bolens souhaite, au travers de cet exposé, rendre hommage à l'historien Paul Rousset, dont elle fut l'élève et l'assistante, avant de devenir elle-même professeur d'histoire médiévale à la Faculté des lettres de Genève. Elle souligne tout d'abord l'importance qu'il attachait au travail des sources, et l'exigence qu'il posait à ses étudiants de définir le document dans sa structure, son contenu et son contexte historique. Historien des Croisades, il s'attacha particulièrement à la première d'entre elles, qu'il considérait comme la seule « vraie croisade », c'est-à-dire animée de l'esprit de pèlerinage, et d'un attrait véritablement spirituel pour les lieux saints. C'est d'ailleurs, pour l'historien genevois, le fait de se considérer comme les élus, le nouvel Israël auquel Dieu a commis de recouvrer la Terre Sainte, qui justifie les Croisades aux yeux de leurs participants, ainsi que toute la violence qu'elles entraînèrent. Parmi les conséquences des croisades soulignées par Paul Rousset, on peut retenir tout particulièrement l'espèce de « tolérance » ou du moins d'estime réciproque, qui s'établit dans les royaumes de Jérusalem, en Syrie, au XII<sup>e</sup> siècle. La conférencière évoque une véritable civilisation franco-musulmane, après un métissage de popula-

tion. La personnalité de Saladin s'insère dans ce contexte : admiré par les deux camps, son image fut assez positive pour qu'il devienne le seul musulman à être placé par Dante dans les Limbes... Les Croisades ultérieures ne sont plus imprégnées que de l'esprit de rapine, qui atteint son comble lors du sac de Constantinople, et l'on n'y trouve plus trace de respect de l'ennemi.

Mais l'historien, au-delà de l'analyse des événements, s'est particulièrement intéressé aux mentalités qui ont conduit aux Croisades, et à leur évolution au cours des générations successives confrontées à ce phénomène. Le regard que portent sur ces dernières des personnages tels que François d'Assise, Raymond Lulle ou Catherine de Sienne montrent bien à quel point la Croisade était à leur époque «désenchantée», pour reprendre une expression de Rousset. L'ensemble de son analyse a surtout le mérite de montrer les aspects fondamentaux de la sensibilité médiévale, et d'expliquer pourquoi des personnages tels que Tancrède ont perduré, tels des mythes, dans la littérature et la musique, jusqu'à notre époque.

B. N.-de W.

### **Une fondation capitulaire au temps du Grand Schisme : la création de la collégiale de Sallanches en 1389, par M. Michel Fol.**

À première vue banale, la création de la collégiale de Sallanches en décembre 1389 pourrait apparaître comme une fondation aux formes classiques : un chapitre canonial érigé canoniquement par un pontife à la fin du Moyen Âge. Pourtant, l'élévation de ce chef-lieu de décanat rural au rang insigne de collégiale n'a rien d'anodin. Le contexte particulier dans lequel elle s'inscrit, les acteurs, les modalités et les étapes invitent en revanche à s'interroger sur cette création capitulaire qui offre un aspect original de la vie religieuse dans le diocèse de Genève vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La richesse des sources l'autorise. Là où l'historiographie dite classique parle de «déclin», «de décadence de la vie religieuse», «de ruine et désolation des églises», Sallanches montre au contraire le visage d'une paroisse du Faucigny, que les difficultés du temps certes n'épargnent pas, mais qui réagit avec vigueur, inventivité et persévérance à la crise en s'adaptant aux lois imposées par la conjoncture.

La triple incurie du clergé (absentéiste ou déficient), des âmes en déshérence et des bâtiments ecclésiastiques menaçant ruine conduit les clercs et les fidèles du lieu à adresser une supplique commune au Pape d'Avignon, Clément VII, dans laquelle ils exposent la désolation de leur église et demandent la création d'une collégiale de douze chanoines, deux diacres, deux sous-diacres et quatre clercs du chœur (7 janvier 1389). Signataire de la pétition, la notabilité (syndics, nobles, clergé, bourgeois et conseillers des hameaux) défend les intérêts de la communauté et impose sa marque. Son influence et son engagement se lisent à travers le choix du député, le notaire Jean Festi, venu porter la requête en Avignon au pontife savoyard. Robert de Genève, en publiant sa bulle d'érection (7 juillet 1389), et en commettant l'évêque de Grenoble, Aimon de Chissé, natif de Sallanches et membre d'un illustre lignage de Savoie, en qualité de commissaire apostolique avec pleins pouvoirs pour ériger la collégiale, installer le collège des chanoines (*in stallum*) et rédiger des statuts capitulaires plutôt drastiques (2-6 décembre 1389), reprend en la rendant canonique une initiative informelle du clergé local résident constitué en collège sacerdotal (janvier 1385). Les élites de la cité jouent ainsi le rôle de relais.

À l'instar de Sallanches, où le canonicat n'est justement pas une sinécure (les chanoines séculiers ont ici la *cura animarum*, ils forment le clergé paroissial), l'institution canoniale pourrait bien apparaître comme un instrument privilégié de la réforme ecclésiastique, susceptible de juguler sinon les abus (cumul, non-résidence, *avaricia* dénoncés par la Réformation au XVI<sup>e</sup> siècle), à tout le moins les désordres engendrés par la pratique bénéficiale au niveau paroissial vers la fin du Moyen Âge. Un idéal implicite : la *vita communis*, deux conditions : des statuts sévères (confinant à la régularité) et une dotation suffisante, trois principes majeurs : sécularité, stabilité et perpétuité constituent les fondements de ce clergé réformateur, garant d'une vie culturelle pérenne.

La polymorphie de l'institution ecclésiastique, la participation active des laïcs dans le renouveau pastoral et la renaissance de la vie paroissiale sont les trois enseignements révélés par le cas ponctuel de Sallanche qu'il faut replacer dans le contexte politique et religieux du Grand schisme d'Occident (1378). Car, de toute évidence, l'érection de la collégiale, à Sallanches, répond à des aspirations autres que strictement spirituelles. Sa genèse résulte d'une

combinaison de logiques, mais en évoquant la question fondamentale des facteurs – comprendre la création de la collégiale de Salanches – on dépasse déjà le propos de cette présente étude.

M. F.

1745.- *Séance tenue le jeudi 12 novembre 1998, sous la présidence de M. Michel PORRET, dans le cadre du colloque «Genève française, 1798-1813. Nouvelles approches».*

**La guerre ou la paix : perspectives politiques du Directoire, par M. Jean-Clément MARTIN**

Sera publié par la Société d'histoire et d'archéologie dans les Actes de ce colloque.

1746.- *Séance tenue le jeudi 26 novembre 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

**Pellegrino Rossi et son cours genevois d'histoire de la Suisse, par M. Alfred DUFOUR.**

Publié dans le présent *Bulletin*.

**William Rappard, historien des institutions politiques suisses, par M. Victor MONNIER.**

Publié dans le présent *Bulletin*.

1747.- *Séance tenue le jeudi 10 décembre 1998, sous la présidence de M. Michel GRANDJEAN.*

Assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle M. Olivier Reverdin, ancien président, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Genève, entré à la Société en décembre 1938, est nommé membre honoraire de notre Société.

**Le Petit Conseil en 1537 : la lutte pour la reconnaissance des droits territoriaux et l'établissement de la réformation des mœurs, par Mme Paule HOCHULI DUBUIS.**

Publié en partie dans le présent *Bulletin*.

**Les fortifications de Saint-Gervais entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, par Mmes Anastazjia WINIGER-LABUDA et Isabelle BRUNIER.**

De nombreux projets de fortification dessinés pour Genève sous l'Ancien Régime nous donnent l'image d'une cité unifiée, dans laquelle la rive gauche et Saint-Gervais sont ceinturés d'une couronne bastionnée parfaitement équilibrée. Dans la pratique toutefois, ces deux parties de la ville furent presque toujours traitées comme deux entités inégales. Alors que la rive gauche s'était dotée d'une muraille ponctuée de tours dès le Moyen âge, la rive droite n'était défendue que par un système incomplet de fossés et de «terreaux». Si, dès la Réforme, on commença à inclure la «Genava minor» dans le programme défensif d'ensemble, celle-ci ne fut entourée d'une ceinture bastionnée que très progressivement, et toujours en retard par rapport aux solutions modernes adoptées pour la «Genava maior». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le projet de Guillaume Levasseur de Roques, adopté en 1714 pour l'ensemble de la cité, ne fut réalisé que sur la rive gauche. Entre 1735 et 1750, l'ingénieur Pierre Pradès de La Ramière, chargé des travaux de défense, proposa une dizaine de plans pour la rive droite, mais tous furent abandonnés, faute d'argent et de volonté politique. Les troubles de l'année 1782 contribuèrent au changement d'attitude des autorités à travers une mise en question de l'utilité même des fortifications et une prise de conscience grandissante de la nécessité de revaloriser Saint-Gervais, devenu à la fois économiquement prospère et politiquement explosif. En 1783, on proposa de démanteler la ceinture fortifiée de la rive droite afin d'agrandir le quartier, mais aussi pour pouvoir le pacifier plus facilement en cas de soulèvement populaire. Les coûts énormes de cette entreprise empêchèrent sa réalisation. Le dessein d'améliorer la fortification vétuste de Saint-Gervais revint pour la dernière fois pendant la période française, entre 1799 et 1800, lorsque Genève, avec ses ponts sur le Rhône, devint un nœud stratégique important pour l'armée d'occupation. Mais cette fois-ci encore, les projets d'avant-garde d'une nouvelle ceinture complétée par des forts détachés et la lunette dite d'Arçon ne virent pas le jour. En définitive, la volonté d'équivalence entre les deux rives ne devait se matérialiser qu'à la suite de la démolition des fortifications, avec l'urbanisation globale de la ceinture fazyste.